

Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Eaux Usées AUBORD-BERNIS



Année
2023

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Président** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	7
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	7
1.8) Volumes facturés	9
1.8.1) Eaux claires parasites	10
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.1) Traitement des effluents.....	11
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	13
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement	13
1.10.5) Consommation électrique du traitement	14
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	16
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	16
2.2.3) Répartition sur la facture pour 120m ³	17
2.3) Recettes d'exploitation	17
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
1.11) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
1.12) Interventions du délégataire	Erreur ! Signet non défini.
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	23
4.2) Etat de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	24

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles26

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif du Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Eaux Usées - AUBORD-BERNIS, dénommé le SMTTEU comprend les réseaux de transport et la station d'épuration intercommunale.

La station d'épuration traite les effluents eaux usées des Communes de Aubord et de Bernis, cette dernière étant représentée par la Métropole de Nîmes qui a la compétence assainissement depuis 2020.

Les ouvrages du Syndicat comprennent :

- Les réseaux de transport depuis chacune des Communes,
- La Station d'épuration

Il définit lui-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Il prend en charge le renouvellement des canalisations (tronçons de plus de 6 m) et du génie civil des ouvrages.

Il choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, il met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Il organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01 /01/2023. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31/12/2028.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Société SUEZ	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
	Des clôtures		X
	Des collecteurs		X
	Des collecteurs <6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages hydrodynamiques	X	
	Traitement des boues	X	X

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Transport des eaux usées	1 673 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	2 postes de relèvement et de refoulement
Épuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 7 000 EH .
Branchements	2 319 abonnés raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2023, **5 600 habitants**.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il y a 4 conventions de déversements d'eaux usées non domestiques raccordées à la station d'épuration dont 3 sur Aubord et 1 sur Bernis :

Sur Aubord : - Anett, SAS RP 3M et SAS Aubord recyclage

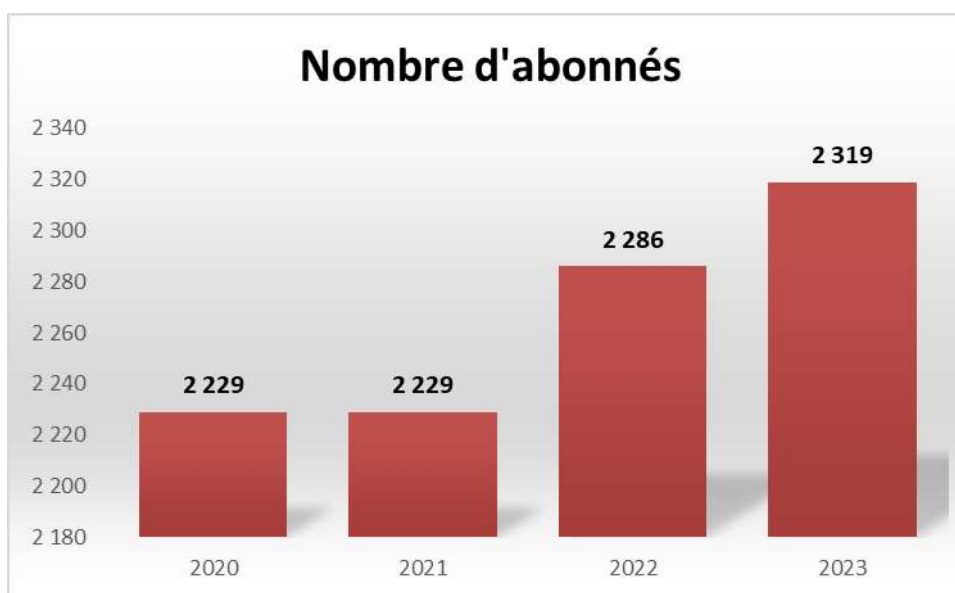
Sur Bernis : Transport Gonzalvez

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

L'évolution est constante depuis plusieurs années :

Branchements raccordés	2020	2021	2022	2023	Variation N/ N+1
Nombre abonnements domestiques	2 229	2 229	2 286	2 315	1,3%
Nombre abonnements non domestiques	4	4	4	4	
Population desservie en habitants	5 392	5 392	5 530	5 600	1,3%

Branchements/abonnés	2020	2021	2022	2023	Variation en % N/N-1
Nombre d'abonnés Bernis	1 344	1 332	1 394	1 405	0,8%
Nombre d'abonnés Aubord	885	897	892	914	2,5%
Total d'abonnés	2 229	2 229	2 286	2 319	1,4%

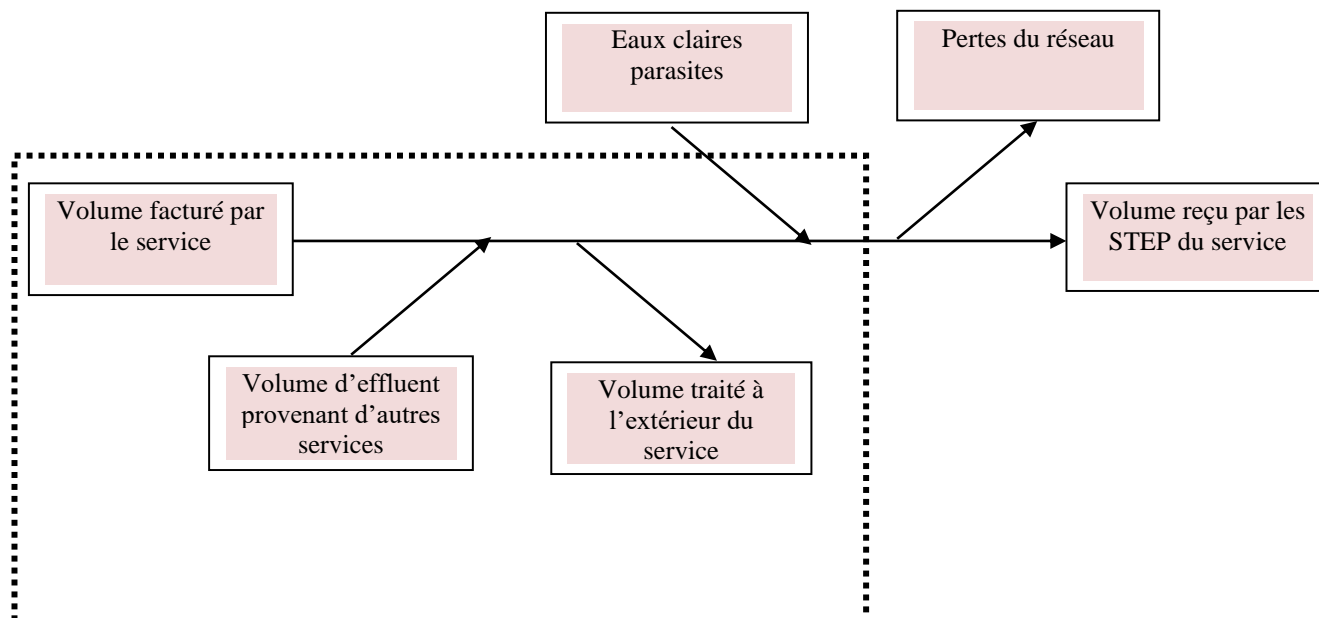


1.8) Volumes facturés

Catégorie	Volume assujéti durant l'exercice en m3					Variation N/N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	
Abonnés domestiques	268 691	171 626	202 572	243 997	207 608	-14,9%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	23 296	0,0%
Total	268 691	171 626	202 572	243 997	230 904	-5,4%



Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volume assujetti	171 626	202 572	243 997	230 904	-5,4%
Volume traité	310440	318264	313 281	302 202	-3,5%
Écart	138 814	115 692	69 284	71 298	2,9%
Pluviométrie en mm	628	578	578	402	-30,4%



Les volumes traités sont toujours supérieurs aux volumes facturés, ce qui indique l'intrusion d'eaux parasites. Le volume d'eaux parasites diminue avec la baisse de la pluviométrie.

1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2021	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Variation en %
Réseau séparatif	1,673	1,673	1,673	0,0%
Réseau unitaire	0	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Désignation	
Lieu implantation	Bernis
Capacité nominale	7 000 Équivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	2005
Charge nominale hydraulique	1 400 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	420 Kg/j
Niveau de rejet	Voir ci-après
Filière boues	Unité de compostage sur site
Milieu récepteur	Le Vistre



1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

Déclaration de rejet du 24/12/1994 portant autorisation de la station d'épuration du SMTTEU avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le Vistre.

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO5	25
DCO	125
MES	35
NGL	20

Charges reçues

Valeurs déterminées sur 12 bilans pour DBO5, DCO, MES et Pt et 4 bilans pour l'azote.
 Les charges entrantes en 2023 ont baissé par rapport à celles de 2022 sauf pour l'azote global.
 Les charges entrantes sur la DCO représentent 71 % de la capacité.
 Les rejets restent toujours conformes.

STEP SMTTEU	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	1400	828,00	59%
DCO en Kg/j	840	593,30	71%
DBO5 en Kg/j	420	256,50	61%
MES en Kg/j	490	241,50	49%
NGL en Kg/j	105	72,50	69%
Pt en Kg/j	28	7,60	27%



Conformité des rejets

Nombre de Bilans	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté							
		Moyenne des 12 et 4 bilans							
		DB05		DCO		MEST		NGL	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	Rend. %
12 et 4	Oui	5	98	31.8	95	4.82	98	4.83	96

Le rendement épuratoire est très bon.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

Traitement et évacuation des boues	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
Tonnage total de boues évacuées en tonnes de matière sèche	127,2	102,6	98,52	-4,0%
Tonnage total de boues produites en tonnes de matière sèche	127,2	102,6	99,9	-2,6%

Les boues sont compostées sur le site de la station d'épuration.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2021	2022	2023	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	M3	16,00	26,00	16,00	-38,5%
Sables	M3	11,5	4,0	15,0	275,0%
Graisses	m3	0,0	10,0	8,0	-20,0%

Les produits de dégrillage sont évacués en décharge pour OM.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh					
	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1 (%)
STEP KWh	190 611	243 078	224 444	210 051	-6,4%
Volume traité (m3)	310 440	318 264	313 281	302 202	-3,5%
Ramené au KWh/m3					
Rapport STEP kWh/m3	0,61	0,76	0,72	0,70	-3,0%

La consommation globale d'énergie électrique sur la station d'épuration est de **210 051 kWh** soit une baisse de 6,4 % par rapport à 2022.

L'efficacité énergétique sur 2023 est meilleure.

La consommation ramenée au m3 traité passe à **0,70 kWh/m3** au lieu à 0,72 kWh/m3 en 2022.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

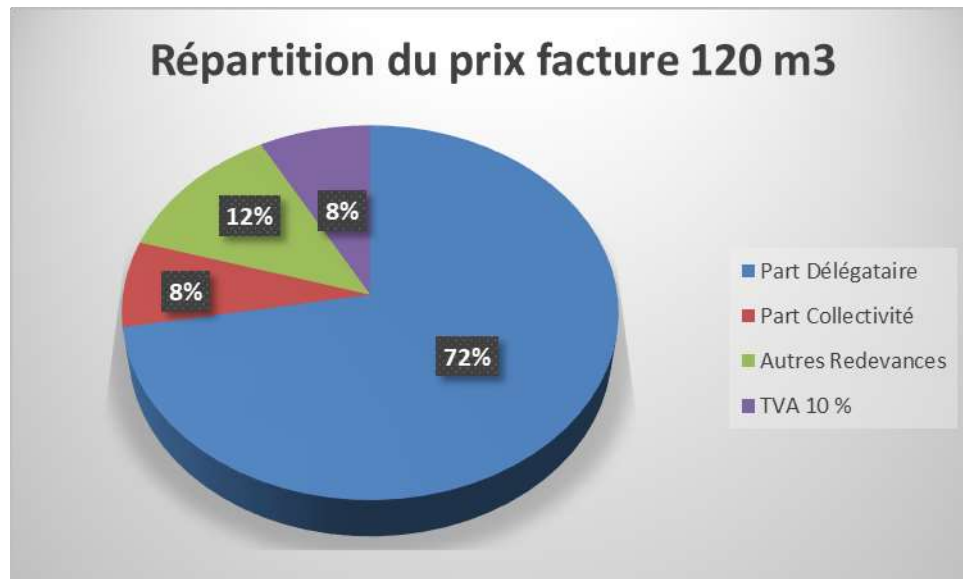
Part Déléataire Assainissement	2023	2024	Ecart
Part fixe	33,55 €	38,44 €	14,6%
Part variable	0,4850 €	0,5556 €	14,6%
Sous-total 120 m3 HT	91,75 €	105,11 €	14,6%
Coût au m3	0,7646 €	0,8759 €	

Part Collectivité Assainissement	2023	2024	Ecart
Part fixe	- €	- €	0,0%
Part variable	0,0900 €	0,0900 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	10,80 €	10,80 €	0,0%
Coût au m3	0,0900 €	0,0900 €	

Total facture 120 m3	2023	2024	Ecart	Proportion
Part fixe	33,55 €	38,44 €	14,6%	33%
Part variable	69,00 €	77,47 €	12,3%	67%
Total HT	102,55 €	115,91 €	13,0%	
Coût au m3	0,8546 €	0,9659 €		
TVA 10 %	10,26 €	11,59 €		
TOTAL TTC	112,81 €	127,50 €		
Coût au m3	0,9400 €	1,0625 €		

2.2.3) Répartition sur la facture pour 120m³

Le tarif part délégataire connaît une évolution de 14,6 % en 2024 par rapport à 2023 du fait de l'inflation qui reste importante.



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Part Collectivité	21 207 €	14 772 €	5 470 €	-63,0%
Part Délégataire	185 848 €	234 747 €	206 250 €	-12,1%



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable sur l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	0
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	0
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	0
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	0
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	5
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10	0
		TOTAL	120	95

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Abonnés Assainissement collectif	2 229	2 229	2 286	2 315	1,3%
Abonnés Eau potable	2 273	2 287	2 298	2 342	1,9%
Taux de raccordement	98,05%	97,46%	99,48%	98,85%	-0,6%

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2021	2022	2023
Taux de conformité bilans en %	100	100	100

1.11) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **98,52**

Le compostage se fait sur la station d'épuration.

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2023	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Néant		

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	182034,39	159880,17
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	31802,04	31802,04
Dont en intérêts	10 762,90	9 647,82
Dont en capital	21 039,14	22 154,22

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2022	2023
Montant des amortissements	20 272,25	20 272,25
Montant des subventions transférables	0	0

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

4.6) Durée d'extension de la dette de la Collectivité

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	182 034,39	159 880,17
Épargne brute annuelle en €	208 538.09	200 179.49
Durée d'extinction de la dette en années	0.9	0.8

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0